

Paris, le 2 février 2009

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUES AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux termes du contrat de liquidité confié par la société SAFRAN à la société EXANE BNP PARIBAS, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité en date du 29 janvier 2009 :

- 0 Titre SAFRAN
- CASH : 400 000 Euros

Il est rappelé que lors du bilan précédant arrêté au 31 décembre 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 396 649 Titres SAFRAN
- CASH : 0 Euro*

* retrait de 5 271 694.58 euros le 15/10/08